

GRILLES – HORAIRE EN 5^{ème} ET 6^{ème} ANNÉES
ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DE TRANSITION

Année 2023-2024

SECTEUR 6 : ARTS APPLIQUÉS

	AUDIOVISUEL	
	5 ^{ème}	6 ^{ème}
FORMATION COMMUNE OBLIGATOIRE	23H / 25h	23H / 25H
Français	5	5
Mathématiques ⁽¹⁾	2 / 4	2 / 4
Langue moderne 1 ⁽²⁾	4	4
Sciences	3	3
Histoire	2	2
Géographie	2	2
Education physique	3	3
Cours philosophique et CPC <u>ou</u> CPC seul ⁽³⁾ <i>CPC = cours de philosophie et de citoyenneté</i>	2	2
FORMATION OPTIONNELLE : OBG	7H	7H
Psychopédagogie de l'audiovisuel	1	1
Technologie des appareils audiovisuels	1	
Image fixe	2	
Image animée	2	
Production docs audiovisuels		4
Image animée – TA		1
Education aux médias	1	1
COURS AU CHOIX DE L'ÉCOLE	1H	1H
Activité liée au projet d'établissement (studio)	1	1
TOTAL	31H / 33H	31H / 33H

(1) Choix du nombre d'heures de mathématiques : math 2 ou math 4

(2) Choix de la langue moderne 1 : anglais ou néerlandais

(3) Choix du cours philosophique (1h) : religion catholique religion islamique
religion protestante religion orthodoxe morale ou CPC (2h)

Ces grilles sont organisables en fonction des normes prescrites, dont le nombre d'élèves requis.